

Nouveau Comité Directeur ; nouvelle présidence – 28/09/2018

Le 28 septembre 2018, juste après la fin de l'AG, a eu lieu la constitution du nouveau comité directeur de l'association « Les riverains du DINGHOF » dont voici les membres :

Berthe Beyer, présidente

Corinne Hehn, vice-présidente

Michel Szlosser, trésorier (mais a souhaité par la suite quitter l'association pour des raisons personnelles)

Gilbert Fontbonne, François Giordani, Abdelali El-Hadiri et Andrée Munchenbach, assesseurs.

Le premier dossier abordé après la constitution de ce CD est celui de l'action judiciaire au TGI introduite par une riveraine du Dinghof, Corinne Hehn contre la mairie et les promoteurs à propos des conditions dans lesquelles s'est effectuée la vente du terrain.

Berthe et François ont dû alors rencontrer Maître Bertani, avocate, afin d'analyser les tenants et les aboutissants d'une telle action.

Pour Maître Bertani :

- l'Association a réellement un intérêt à agir
- elle a la légitimité nécessaire pour mener l'affaire devant le TGI
- Les 3 axes envisagés pour l'assignation sont :
 - un Prix de vente aux promoteurs du domaine DEBUS excessivement et anormalement bas .
 - Le maire n'est pas obligé de suivre l'avis des domaines pour la fixation du prix de vente, sachant qu'une collectivité territoriale a l'obligation de ne pas vendre à perte sauf raison valable.
 - Relevant du droit public (qui ne relève pas du juge judiciaire) mais qui

sera présenté en acte détachable : au vu du P.O.S. puis du P.L.U. la maison du Dinghof, considérée comme remarquable, ne peut être déplacée.

Les membres du Comité directeur décideront alors, d'étudier l'opportunité de soutenir et de porter l'action en justice, lors d'une réunion qui se tiendra le 19 novembre prochain.

A ce propos la présidente , Berthe a rappelée la proposition de Marc et Claire Dupuis (présents lors de l'AG du) de lancer un appel pour une contribution financière aux sympathisants afin de soutenir l'action en justice qui s'avère coûteuse.

Le deuxième dossier abordé et qui représente le cheval de bataille de la présidente, concerne la sauvegarde de la maison et du site du DINGHOF

Lors de la réunion publique sur le Dinghof, organisée par Madame la Maire, Danielle Dambach, le 4 octobre dernier, Monsieur Philippe Kuchler, Chef du service Archéologie et Recherches scientifiques d'Archéologie Alsace, a levé un léger coin du voile sur les fouilles préventives dont le rapport n'a pas encore été publié.

En effet, des débuts de résultats de premier ordre confortent l'attente de l'association « les riverains du DINGHOF » depuis 2016 (voir PJ3) et justifient que la maison soit considérée comme un élément unique de l'histoire de Schiltigheim à conserver sur place à tout prix.

Il est clair aujourd'hui, plus que jamais, le Dinghof doit être classé comme monument historique afin d'assurer sa pérennité.

Pour la présidente

Berthe BEYER

PJ3 Lettre ouverte au maire signée 19_10_2016 copie

PJ4 DRAC 2017 mouture 03_10_2017Demande d'instance de classement copie

